L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 13 AOUT 1866. Entre les rues Bienville et Conti.

G. F. WEISSE & Cie.
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.
Par an, @16; par semestre, @8; par trimestre, @4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi :
Par an, @5; par semestre, @3.

TARIF D'ANNONCES.
Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans ces diverses parties du journal, paieront @1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.
Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront @1 50 le carré pour chaque insertion.
Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.
Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront @20 le carré par mois.
Les personnes faisant régulièrement et servant des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles ; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.
Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cts de plus la ligne pour chaque insertion.
Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.
Les comptes des personnes faisant régulièrement de nouveaux leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 13 AOUT.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails de l'heure, voir aux annonces

Par B. Wilson, constable, à 5 heures—Un lot de charbon et de bois, à l'encoignure des rues Troisième et Apollon.

Par Hoffman & Marks, à leur salle d'encan—350 lots de marchandises sèches de saison et linge de corps, 120 cais aux bottes et souliers, et 5 celle de marchandises en demi magasin.

Par G. Lisaunont, à son magasin d'encan — Bottes, souliers, chapeaux, habillements, chemises en flanelle et marchandises sèches.

Par A. Feiber & Co, à leur salle d'encan—Marchandises sèches, habillements, linge de corps, chaussures, etc.

Par R. Gutierrez, à 10 heures, en détail et sans réserve, au coin des rues Dumaine et Miro—Beurre, graisse, café, thé, viandes, cognac, saintette, etc

Par J. B. Cromt, à 10 heures, à son bureau d'encan—Des meubles et étables.

Par C. E. Fortier, rue Royale [Cassaive], entre Port et St Ferdinand, à 10 heures—Un magnifique assortiment de meubles.

Par B. Guinault, à 10 heures, rue d'Orléans, entre Dauphine et Bourgogne—Beaux meubles et glaces.

Les dépositions du Grand Jury.

Les témoignages que nous avons publiés dans notre dernier numéro, bien qu'ils aient été traduits à la hâte et condensés le plus succinctement possible pour la plus prompte satisfaction de nos lecteurs, n'en contiennent pas moins tout ce qu'il était essentiel de produire pour éclairer le sujet. Ainsi nous sommes parvenu à résumer dans une colonne et tiers de l'*Abeille*, texte serré, les 103 pages de manuscrit qui nous avait été officiellement communiqué. Nous n'avons rien à y ajouter à moins de nous livrer à des répétitions qui seraient fastidieuses pour les autres comme pour nous. Il résulte de ces dépositions sur l'émeute du 30 juillet que si le sang a été versé il faut l'attribuer à l'autorité militaire qui avait promis d'envoyer des troupes pour maintenir l'ordre, n'a pas tenu sa parole ou ne l'a tenue que trop tard, et lorsque leur présence n'était plus nécessaire. Loin de nous l'idée d'incriminer les intentions de personne ou de vouloir soutenir une thèse qui ne serait fondée que sur la mauvaise volonté ou la négligence supposée de quelqu'un. Le rôle d'inquisiteur n'est pas le nôtre ; mais nous disons que si la troupe fut venue plus tôt il n'y aurait point eu d'émeute.

En l'absence de cette force armée devant laquelle depuis deux ou trois ans, tous les partis et même toutes les factions s'inclinent, il a bien fallu qu'une force quelconque veillât au maintien de l'ordre public et de la paix. Or, quelle pouvait être cette force si ce n'est la police, unique force effective dont la ville dispose en pareil cas? Cette puissance, au moins, s'est-elle honorablement conduite? A-t-elle accompli sa mission avec cette modération et cette justice qui appartiennent aujourd'hui aux corps constitués pour la défense des lois ? C'est ce que tous les témoins appelés par le Grand Jury ont attesté, et nous devons dire que sur ce point, il y a unanimité parfaite. Et pour que personne ne puisse croire que cette assertion de notre part soit due à une impression simplement individuelle, nous reproduirons ci-dessous la partie du rapport du Grand Jury relative aux faits mêmes de l'émeute :

La force militaire qui avait promis de coopérer au maintien de l'ordre, pour une cause ou pour une autre, ne vint pas—fait regrettable, car on ne peut douter que son arrivée en temps utile eut aisément déjoué les troubles, et les scènes sanglantes de la journée auraient été épargnées. La force militaire n'est arrivée qu'après que l'émeute avait été entièrement comprimée par la police. Les témoignages prouvent que le conflit qui s'est terminé si fatalement pour eux, a été commencé par les nègres devant l'édifice où siégeait la convention.

Après la première attaque, les nègres reculèrent, et nombre d'entre eux allant se réfugier dans l'enceinte même de l'Institut, le combat fut continué par eux, de ce point, avec la police et quelques personnes de la foule qui s'y étaient trouvaient dans la rue. Il est inutile d'entrer dans les détails de la lutte—on les trouvera dans les témoignages qui accompagnent le rapport. Il suffit de dire que la police avait réussi à arrêter beaucoup de gens blancs et noirs qui étaient détenus, et s'apprêtait entièrement l'émeute.

Il paraît y avoir eu quelque sacrifice de vie non nécessaire, et parfois une férocité et une brutalité inutile dans les dernières scènes de cette lamentable tragédie, commises par des personnes de la foule, jusqu'à présent non identifiées. Quelques-unes de ces personnes ont été arrêtées par ordre du maire et du chef de la police, mais conjointement avec toutes les autres personnes arrêtées par la police pendant l'émeute, elles ont été toutes déchargées, et sans raisons autant que nous sachions, par ordre des autorités militaires qui dans la soirée du 30 juillet avaient pris possession de la ville en vertu de la proclamation de la loi martiale ; de la l'impossibilité d'identifier les parties engagées dans l'émeute, ainsi bien que ceux qui s'étaient rendus coupables de cruautés inutiles dans leurs efforts pour apaiser les rebelles.

Tous les témoignages s'accordent sur ce point que la police, à quelques exceptions près en fort petit nombre, et ceux qui n'ont pas été identifiés, se sont conduits avec humanité, n'ont usé d'aucune violence inutile envers les émeutiers et ont protégé les personnes arrêtées par eux, au risque de leur propre vie en beaucoup de cas.

Ce document est concluant. Le Grand Jury fait justement peser la responsabilité de la journée du 30 juillet, sur ceux à qui elle appartient, et ce n'est pas un blâme qu'il prononce en sentence. Elle est fondée sur d'inexorables témoignages, témoignages donnés par des hommes impartiaux dont quelques uns, employés obligés du gouverneur Wells, auraient pu être disposés à faire fléchir la vérité devant les nécessités de la politique radicale. Ils ont été fermes néanmoins dans leurs dépositions et aucun d'eux n'a résisté à l'inflexible voix de sa conscience.

Le premier, M. Snethen, secrétaire particulier du gouverneur Wells, a déclaré hardiment qu'il était heureux pour la Convention de se faire garder par une telle cohue, circonstance dont rougissent M. Howell lui-même, le président, mannequin de cette assemblée. M. Snethen supposant que les nègres étaient venus sur l'appel des orateurs du meeting précédent, M. Howell lui répond qu'il n'a pas assisté au meeting et n'a pas approuvé.

Voilà donc le meeting condamné par deux hommes non suspects d'hostilité systématique envers la convention, puisque l'un est le secrétaire particulier du gouverneur, et l'autre un ex membre résidant dans la Convention comme son président provisoire.

Mais ce n'est pas tout. M. Snethen déclare que le premier coup de feu a été tiré près de l'Institut par un homme de couleur armé d'un long pistolet ou canon brillant, braqué de côté de la rue du Canal, sur la foule qui s'y était rassemblée. Il ajoute qu'il n'y aprés ce premier coup, plusieurs nègres armés de revolvers, tirant dans la direction de la même rue. Etait-il possible, après une voie de fait pareille, et c'est une question que nous adressons à la conscience de tous, était-il possible que la police n'intervint pas pour rétablir l'ordre et protéger la sureté publique si terriblement menacée !

La déposition de M. Praineveix, messager employé au bureau du gouverneur, est tout aussi précise et aussi circonstanciée. Il dit qu'après la tentative faite par un officier de police pour arrêter un jeune garçon blanc, d'humeur trop querelleuse, cet officier de police, qui n'a été allié que blessé, a été presqu'aussitôt remis à arrêter beaucoup de gens blancs et noirs qui étaient détenus, et s'apprêtaient entièrement l'émeute.

Il paraît y avoir eu quelque sacrifice de vie non nécessaire, et parfois une férocité et une brutalité inutile dans les dernières scènes de cette lamentable tragédie, commises par des personnes de la foule, jusqu'à présent non identifiées. Quelques-unes de ces personnes ont été arrêtées par ordre du maire et du chef de la police, mais conjointement avec toutes les autres personnes arrêtées par la police pendant l'émeute, elles ont été toutes déchargées, et sans raisons autant que nous sachions, par ordre des autorités militaires qui dans la soirée du 30 juillet avaient pris possession de la ville en vertu de la proclamation de la loi martiale ; de là l'impossibilité d'identifier les parties engagées dans l'émeute, ainsi bien que ceux qui s'étaient rendus coupables de cruautés inutiles dans leurs efforts pour apaiser les rebelles.

Tous les témoignages s'accordent sur ce point que la police, à quelques exceptions près en fort petit nombre, et ceux qui n'ont pas été identifiés, se sont conduits avec humanité, n'ont usé d'aucune violence inutile envers les émeutiers et ont protégé les personnes arrêtées par eux, au risque de leur propre vie en beaucoup de cas.

Ce document est concluant. Le Grand Jury fait justement peser la responsabilité de la journée du 30 juillet, sur ceux à qui elle appartient, et ce n'est pas un blâme qu'il prononce en sentence. Elle est fondée sur d'inexorables témoignages, témoignages donnés par des hommes impartiaux dont quelques uns, employés obligés du gouverneur Wells, auraient pu être disposés à faire fléchir la vérité devant les nécessités de la politique radicale. Ils ont été fermes néanmoins dans leurs dépositions et aucun d'eux n'a résisté à l'inflexible voix de sa conscience.

Le premier, M. Snethen, secrétaire particulier du gouverneur Wells, a déclaré hardiment qu'il était heureux pour la Convention de se faire garder par une telle cohue, circonstance dont rougissent M. Howell lui-même, le président, mannequin de cette assemblée. M. Snethen supposant que les nègres étaient venus sur l'appel des orateurs du meeting précédent, M. Howell lui répond qu'il n'a pas assisté au meeting et n'a pas approuvé.

Voilà donc le meeting condamné par deux hommes non suspects d'hostilité systématique envers la convention, puisque l'un est le secrétaire particulier du gouverneur, et l'autre un ex membre résidant dans la Convention comme son président provisoire.

Mais ce n'est pas tout. M. Snethen déclare que le premier coup de feu a été tiré près de l'Institut par un homme de couleur armé d'un long pistolet ou canon brillant, braqué de côté de la rue du Canal, sur la foule qui s'y était rassemblée. Il ajoute qu'il n'y aprés ce premier coup, plusieurs nègres armés de revolvers, tirant dans la direction de la même rue. Etait-il possible, après une voie de fait pareille, et c'est une question que nous adressons à la conscience de tous, était-il possible que la police n'intervint pas pour rétablir l'ordre et protéger la sureté publique si terriblement menacée !

La déposition de M. Praineveix, messager employé au bureau du gouverneur, est tout aussi précise et aussi circonstanciée. Il dit qu'après la tentative faite par un officier de police pour arrêter un jeune garçon blanc, d'humeur trop querelleuse, cet officier de police, qui n'a été allié que blessé, a été presqu'aussitôt remis à arrêter beaucoup de gens blancs et noirs qui étaient détenus, et s'apprêtaient entièrement l'émeute.

Les autres témoins cités et assermentés sont tous gens connus et en dehors de tout soupçon. Ce sont des négociants, des propriétaires, des voisins de l'Institut, qui ont vu de leurs fenêtres ou à peu près tout ce qui s'est passé le 30 juillet dans la rue des Dryades. C'est aussi un docteur qui y est accouru pendant la mêlée, et qui se trouve pris par l'émeute et est forcé de se réfugier dans la salle même de l'Institut. Tous ont déposé d'une manière favorable à la police; tous attestent qu'elle a fait ce qu'elle a pu pour protéger les prisonniers, et que dans les arrestations opérées elle n'a commis aucune violence non justifiée ou inutile. Tous ou à peu près tous, attestent que les nègres avaient des armes à feu, des couteaux ou des bâtons.

Il est prouvé, par ces témoignages, que la police n'avait pas reçu d'ordres spéciaux dans la prévision d'aucun trouble ; qu'il ne lui avait été fait aucune recommandation de se présenter armée, bien que beaucoup d'armes soient arrivées avec les armes qu'ils pouvaient avoir chez eux.

Il est prouvé, du moins c'est là le sentiment public, que les nègres avaient été amenés par le meeting du 27 juillet où des hommes exaltés par de mauvaises passions avaient fait entendre des paroles incendiaires et excité les nègres au massacre des blancs.

Il est vrai que le grand jury n'a pu entendre certains témoins dévoués à la faction radicale. Mais à qui la faute ? A l'autorité militaire qui fit refuser dans la soirée du 30 toutes les personnes arrêtées par la police.

Nous croyons que ce procès-verbal dressé par le grand jury fera plus d'effet à Washington que tous les rapports et tous les petits télégrammes envoyés jusqu'ici. Le président Johnson y verra qu'il n'a pas eu tort de soutenir l'autorité civile et que si cette main ferme qu'il a étendue sur le Sud pour la protéger contre les conspirateurs démagogues se retirait, on ne tarderait pas à y voir cette guerre de races que paraissent désirer avec tant d'ardeur les Banks, les Stevens, tous les radicaux du congrès et tous les radicaux de la presse, leurs amis.

UN NOUVEAU JOURNAL HEBDOMADAIRE.—On nous annonce l'apparition prochaine d'un nouveau journal hebdomadaire, sous le titre de l'*Avenir*. Puisse-t-il dissiper les nuages qui nous environnent. M. L. E. Marchand, imprimeur, rue de Chartres, No 301, paraît être l'éditeur de cette feuille à laquelle nous souhaitons sincèrement tout le succès possible.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE, 12 août 1866.
(Thermomètre de C. Dubuisel.)

	FAHRENHEIT.
6 heures du matin	84 degrés.
Midi	91 "
3 heures du soir	93 "
6 heures du soir	88 "

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'*ABEILLE*

Un divorce et un amour à 82 ans.

Une conspiration à la Vera Cruz.

ARRESTATIONS NOMBREUSES.

Matamoros bloqué.

L'*ADONIS* SUR LE RIO GRANDE.

LA CONVENTION NATIONALE

Arrivée de Délégués.

DEMANDE DE NAPOLEON A LA PRUSSE

EXTENSION DES FRONTIÈRES DE FRANCE.

New York, 12—Arrivés : Les steamers Geo. Cromwell et Monterey, de la Nlle Orléans.

Il y a eu 900 morts cette semaine et trois morts de choléra aujourd'hui.

Nathaniel Bishop, courtier d'assurance, a été attaqué pour divorce ; mais sa femme, lui et sa belle, Clara B. Wallace, ont été arrêtés et mis en prison pour défaut de caution. Bishop est âgé de 62 ans et possède un revenu de $100,000.

New York, 12—Les avis de Vera Cruz parlent de nombreuses arrestations de conspirateurs qui voulaient, dit-on, tuer ou capturer les officiers français en garnison dans cette ville.

Le vapeur français Adonis a été envoyé vers le Rio Grande pour bloquer Matamores.

Il n'y avait pas de fièvre jaune à Vera Cruz.

Philadelphie, 12—Le grand wigwam pour la convention nationale sera fini mardi. C'est le plus grand bâtisse qu'on ait jamais construit pour une assemblée politique. Nombre de délégués sont déjà arrivés. Reverdy Johnson, Montgomery Blair, Stockton, de N. J ; Fernando Wood, Cowan, de Penn ; et beaucoup d'autres hommes distingués sont déjà arrivés. Le comité exécutif est logé au Continental Hotel.

Il y a eu comme un omoi aujourd'hui à la nouvelle, d'après un rapport du *Herald*, que le gouverneur Curtin, de la Pennsylvanie, avait secrètement requis 2,000 hommes de la milice pour faire un service de surveillance pendant la session de la convention et qu'il en résultera probablement des troubles. On regarde cette nouvelle comme un canard.

Il n'y a aucune raison de supposer que la Convention sera troublée, nonobstant les articles malveillants de quelques feuilles radicales.

Washington, 12.—Une correspondance du *Herald* affirme que le général Howard, commissaire du Bureau des Affranchis, donnera sa démission ou qu'il sera révoqué par suite des développements présentés par les généraux Steadman et Fullerton dans leur investigation, et que le général Howe sera mis à sa place. L'assertion a besoin d'être confirmée.

On dit que des ordres ont été donnés pour que les propriétés du gouverneur Wise, de la Virginie, lui soient rendues.

Washington, 12—Des avis reçus ici par la légation mexicaine disent que Juarez organisait à Chihuahua une force pour capturer la ville de Durango. Carevajal, avec 1500 hommes, allait faire une tentative contre Tampico. Les troupes françaises ont renvoyé le général mexicain Lamadrea, suspectant sa fidélité. Escobedo, avec 4000 hommes, est allé à Monterey et compte occuper cette ville.

Savannah, 12—Le navire anglais Limpid, de Mobile, s'est perdu sur la barre de Warsaw, samedi. L'équipage s'est sauvé.

Ce navire appartenait à J. S. de Wolf & Cie, de Liverpool et était partiellement assuré.

Charleston, 12—Le collecteur a saisi la barque anglaise F. B. Shaw, de la Havane, pour cause de contrebande. Son capitaine ayant refusé de donner caution, a été mis en prison.

Liverpool, 10 août—Coton. Les ventes de la semaine ont été de 52,000 balles ; il y a eu une baisse de 1/d. Middling Uplands à 13¼ d. Aujourd'hui on a vendu 8,500 balles.

Londres, 10 août—Cons. 87 3/4 au comptant. Les 5-20 ont fermé aujourd'hui à 68 3/4.

Londres, 10 août — La session du Parlement est close. Le discours de la reine remercie le gouvernement des Etats-Unis pour ce qu'il a fait à l'occasion de l'expédition féniane dans le Canada. La reine exprime sa satisfaction du succès du câble atlantique. Les autres parties du discours s'occupent exclusivement d'affaires intérieures.

Napoléon a demandé à la Prusse une extension des frontières de France.

Aspy Bay, N. S., 6:30 P. M.—Le câble a traversé le golfe St-Laurent, a été encore relevé à 9 heures du matin aujourd'hui, le temps étant favorable. Un discours a été prononcé par M. Charlton et le vapeur a gagné la côte.

Le câble sera débarqué ce soir à huit heures, et alors les communications entre les Etats-Unis et l'Europe, par le câble atlantique, seront presque instantanées.

New-York, 12—Arrivée le vapeur *Raleigh*, de la Nlle-Orléans.

Philadelphie, 12 — L'excitation causée par la Convention augmente. L'hôtel Continental, l'hôtel Girard et les rues dans ce quartier sont complètement bloqués par la foule. Il y a eu, rapporte-t-on, des discussions fort sérieuses. Quelques personnes ont déclaré que Vallandigham n'entrera pas à la convention. Fernando Wood insiste fortement sur son admission.

Un autre rapport dit : il est plus que probable que les nombreuses consultations ont conduit à de bons résultats et tendent à l'harmonie.

Vallandigham est arrivé aujourd'hui.

Les deux délégués de la Louisiane, conduits par l'un par Caleb Bullitt [Bullitt Parish ?] par W. H. C. King, ont arrangé respectivement tous leurs différends et elles agiront de concert.

Harrisburg, Pa., 12.—La dépêche du *Herald* disant que le gouverneur Curtin avait sérieusement requis le service de 2,000 miliciens, est fausse. Il y a autorité pour dire que ce n'est pas vrai et le gouverneur n'en a jamais eu l'idée.

Louisville, 12.—Une dépêche particulière du général Rousseau en réponse à une demande pour savoir son opinion sur l'élection Congressionnelle, dit que s'il pouvait être dit sans lutte, il s'estimerait fort heureux.

Le Louisville *Courier* soutient fortement la convenance et la justice de sa réélection.

Un individu nommé Pulliam, de l'Ohio, a été arrêté hier et on a découvert $1,600 de fausse monnaie fractionnelle qu'il avait cachées.

Affaires d'Europe.

On lit dans l'*Opinion nationale* :

Ce plan de réorganisation et de pacification nous paraît, à certains égards, mauvais et dangereux.

La guerre ne peut avoir, dans l'état actuel de l'Europe, qu'un but légitime : celui d'amener une paix solide en faisant disparaître autant que possible toutes les causes de conflit, et en établissant l'équilibre des forces sur une base sérieuse et légale, ou en d'autres termes, sur le principe des nationalités.

En nous plaçant à ce point de vue élevé, nous voudrions donc que la sang versé cet pour résultat d'asseoir à l'Italie une satisfaction complète, en lui donnant non-seulement la Vénétie, mais encore le Tyrol, toutes les provinces italiennes, dont la revendication ne compromettrait pas de provoquer dans l'avenir de sanglants conflits. Cette partie du Tyrol est, en effet, une poste purement avancée du Piémontais, et il est de toute évidence que l'Italie ne pourra dormir tranquille et se croire en sûreté dans sa main.

Quant à l'Allemagne, une confédération nouvelle englobant le Nord et le Sud serait subordonnée à l'acte fédératif de 1815. Les pays sont vivraient, il est vrai, de leur vie propre, mais ils seraient unis à l'Allemagne de l'homogénéité prussienne par un lien fédéral, qui deviendrait nécessairement un lien de servitude.

Nous aurions donc en perspective une Prusse s'étendant depuis le Jutland jusqu'à la Saxe, et prête à englober, au nom du pangermanisme, toute la partie de la confédération helvétique qui a cessé d'oublier son ancien idiome celtique pour adopter un dialecte de la langue germanique.

Que ce fait s'accomplisse, et l'équilibre est rompu ; la libre Helvétie disparaît, si elle n'est pas sauvée par une guerre nouvelle et terrible, et la France se voit obligée d'annexer elle-même à son territoire tout le bassin du lac de Genève.

Les pays soudain affranchis de tout lien fédéral et placés sous la garantie collective de l'Europe, voilà la sécurité de l'avenir, voilà la garantie sérieuse de la paix, de l'indépendance et de la liberté.

Quant à la forme qu'il conviendrait de donner à l'Allemagne du Sud, nous préférerions de beaucoup la domination pure et simple d'un souverain quelconque, bavarois, wurtembourgeois, ou badois à l'hégémonie de ce même souverain ; car, il est facile de comprendre que l'hégémonie ne serait dans le Sud qu'une cause de complications fréquentes, dont la maison de Hohenzollern ou l'Autriche se montreraient pas de tirer parti au moment opportun.

Il est d'autres considérations que ni la France ni l'Europe ne doivent perdre de vue. Nous voulons parler des conjonctions territoriales revendiquées par l'empereur dans sa lettre à M. Drouyn de Lhuys. Il ne pouvait y être fait aucune allusion dans les préliminaires de la paix ; mais nous espérons et nous comptons fermement que le cabinet des Tuileries n'aura pas abandonné son programme et qu'il le poursuivra, au contraire, avec toute l'énergie que la France doit puiser dans son bon droit et dans son amour bien entendu des vrais intérêts de la civilisation et de la démocratie.

Ce n'est pas que nous ayons à nous prononcer contre mesure des prétentions inspirés à nos voisins d'outre-Manche par une jalousie traditionnelle contre la France, et par leur impuissance de voir la démocratie frappée du coup qui nous atteindrait.

La France ne craindre pas plus la Prusse de demain qu'elle ne craignait la Prusse d'hier ; mais il est de son devoir et de sa dignité de maintenir sa position dans le monde, et de ne pas souffrir qu'on défasse à son préjudice l'Allemagne de 1815, qu'on avait organisée contre elle.

C'est un principe dont nous ne saurions nous départir, et nous en sommes résolument fauchés pour nos alliés de la Grande-Bretagne. Ils se consolèrent, du reste, facilement, de voir la France conserver en Europe sa haute influence, puisqu'ils ne désintéressaient de jour en jour de l'ancien continent et proclamaient, par la bouche de M. Disraeli, "que l'Angleterre est une puissance asiatique, plus qu'une puissance européenne."

POSITION DES ARMÉES.

Au moment de la signature de la suspension d'armes entre les puissances belligérantes, la situation des armées était la suivante :

1o L'armée autrichienne, sauf un 3e corps, plus le corps saxon, concentrée autour de Vienne et dans le camp retranché de Floridsdorf, occupant et surveillant les passages du Danube—quartier-général dans la capitale ; une trentaine de mille hommes dans les places fortes de Koenigsgraetz, de Josephstadt, de Theresienstadt et d'Olmutz ; une vingtaine de mille hommes dans le Tyrol, opposés aux volontaires de Garibaldi, et 50,000 hommes à Vérone, Mantoue, Peschiera, Legnago et Venise ; au corps de 100,000 hommes chargé pendant les passage de la Piave, en retraite sur Vérone ; une division de 8000 hommes de l'armée fédérale, en retraite sur Munich.

2o La armée fédérale, le 8e corps, du prince Alexandre de Hesse, en retraite sur Augsbourg, cherchant à rallier le corps bavarois—60,000 hommes, Hessois, Autrichiens, Badois, Wurtembourgeois, etc.

3o Le corps bavarois battu à Kissingen, en retraite par Wurzbourg sur Augsbourg : une cinquantaine de mille hommes.

4o Le reste de l'armée bavaroise, de 50 à 60,000 hommes, vers Munich et Nuremberg.

5o L'armée italienne, fractionnée en deux armées—celle de Cialdini, quatre corps, marchant sur l'Adige pour franchir le fleuve et s'élever sur le nord, 150,000 hommes ; l'armée du général La Marmora (trois corps) avant son quartier-général à Ferrare, on se trouve le roi.

6o L'armée prussienne, trois armées—celle du prince Frédéric-Charles, de Znaim à Ob-Hollabrun et Lundenbourg, avec divisions détachées et le 8me corps, échelonné de Hadwais à Linz, route de Linz ; celle du prince royal, à Brunn, avec divisions détachées à Koenigsgraetz et à Prerau, le corps volant des partisans Schelberg sur Prerau, quartier-général à Brunn ; le 7e corps, les deux divisions Mantenffel et la division fédérale, de Francfort, à Mayence et Darmstadt, avec quartier-général dans cette dernière ville. La troisième armée (réserve), quatre corps en organisation, déjà en marche sur la Saxe, sous les ordres du grand-duc de Mecklembourg. Total pour ces 3 armées, plus de 400,000 combattants.

Les Prussiens ont fait des marches forcées pour s'avancer le plus près possible de Vienne et de Presbourg avant la suspension des hostilités. Ils sont entrés dans la grande plaine de la March de Marchfeld, et ont dépassé, de ce côté, la ville de Nicolsburg.

Sur le territoire hongrois, ils se sont dirigés sur Presbourg, ville importante située sur le Danube. Mais ils ont été arrêtés au moment de cette ville par une brigade autrichienne qui, suivant une dépêche de Vienne, les aurait victorieusement repoussés près de Blumenau.

LES PRUSSIENS A FRANCFORT.

Francfort est dans la consternation. Malgré les efforts de plusieurs notables de la ville, en dépit de toutes les réclamations, le général de Manteuffel persiste dans la demande de paiement immédiat d'une contribution de 25 millions de florins (62 millions de francs), et lance de livrer la ville au pillage si cette somme n'est pas payée avant lundi soir 25. Pour mieux intimider la population, il a fait transporter vingt quatre canons sur le Mühlberg, colline qui domine la ville.

Les membres du corps diplomatique, secrétaire ou attachés qui sont restés sur la brèche